Document généré le 23 avr. 2024 13:19

Québec français

Plaidoyer pour une commission permanente des programmes d'études

Arlette Pilote

Numéro 143, automne 2006

URI : https://id.erudit.org/iderudit/49482ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)
1923-5119 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Pilote, A. (2006). Plaidoyer pour une commission permanente des programmes d'études. *Québec français*, (143), 22–23.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Plaidoyer pour une commission permanente des programmes d'études

Arlette Pilote*

En mars dernier, une lettre signée par une trentaine d'universitaires appartenant au champ de la didactique du français était adressée au ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, pour lui demander de mettre sur pied une commission permanente des programmes d'études. Cette commission devrait être chargée, selon madame Suzanne G. Chartrand, porte-parole du groupe de didacticiens, de la mise en œuvre, de la validation et de la modification des programmes d'études. Examinons de plus près cette proposition. Quels arguments sont invoqués par les spécialistes de l'enseignement du français pour la soutenir ? La commission déjà existante ne suffit-elle pas pour assurer de manière efficace le mandat pour lequel elle a été créée en 1997, dès la première phase d'élaboration du programme du primaire ?

Les signataires de la lettre au ministre déplorent que les consultations menées auprès des didacticiens du français par l'équipe responsable des programmes de français du primaire, du secondaire et de l'éducation des adultes n'aient pas été suffisantes et qu'elles n'aient pas donné lieu à une préparation et à un suivi adéquats. Ils considèrent que les nouveaux programmes de français ne représentent pas un progrès par rapport à ceux de 1995, qu'ils manquent de cohérence et de clarté, utilisent un langage « métaphorique » pas toujours facile à aborder par les enseignants et les étudiants en enseignement. C'est pour ces raisons que le groupe de spécialistes soutient que, pour que les programmes de français soient « scientifiquement et socialement acceptables, le gouvernement québécois devrait tenir compte des acquis de la recherche et des recommandations des organismes compétents » ; or, on observe que les problèmes relevés par ces différentes instances n'ont pas souvent trouvé de solutions satisfaisantes dans les programmes déjà en œuvre. Les didacticiens soulignent aussi l'importance de mettre en place un programme de formation continue des enseignants et des enseignantes de français, appuyant ainsi nos récentes recommandations pour l'élaboration d'une politique de formation continue des enseignants.

Rappelons-nous le mandat et la composition de la Commission des programmes d'études créée en 1997. Sa mission consistait à conseiller le ministre sur toute question relative aux programmes d'études. Dans l'application de cette mission, elle devait faire des recommandations sur les orientations et les encadrements généraux servant de guides à l'établissement des programmes, sur le calendrier d'élaboration, d'implantation et de révision des programmes de même que sur leur « adaptation » au fil des phases d'essais. La Commission pouvait s'adjoindre des équipes compétentes, des groupes d'experts sur certaines questions relatives à une discipline en particulier. Elle était formée de 11 membres : cinq représentants des enseignants et des enseignantes du primaire et du secondaire, un représentant du personnel cadre d'une commission scolaire, un membre de l'ordre collégial, deux de l'enseignement universitaire et un représentant des parents d'élèves. Un membre de la Commission était nommé par le ministre pour présider les travaux.

Or, nous avons appris, il y a quelques semaines de madame Francine Bélanger, l'une des responsables du Ministère chargés de coordonner les travaux de la Commission, que celle-ci avait été abolie pour être remplacée par un Comité conseil au ministre sur les programmes. Même si les responsabilités et la composition de ce comité ne semblent pas encore fixées de manière définitive, madame Bélanger nous assure que son mandat devrait se rapprocher sensiblement de celui qui était dévolu à la Commission des programmes d'études.

On peut s'interroger sur les motifs d'un tel changement de statut. Il faut savoir que la Commission avait été créée dans la loi et qu'elle fonctionnait donc de manière tout à fait indépendante du gouvernement ; or, un comité conseil est une créature du gouvernement et son fonctionnement est supervisé par une équipe de professionnels du MELS. Un tel comité aura-t-il la même latitude dans son action et dans quelle mesure ses recommandations auront-elles un poids suffisant pour influer sur les décisions prises en regard des programmes ?

Vu les enjeux fondamentaux que représente l'enseignement du français au Québec, vu la nécessité d'assurer à nos élèves le développement de meilleures compétences langagières par des programmes de qualité et un processus d'évaluation qui rende compte des véritables performances des élèves, vu que les décisions les plus éclairées et les plus concertées possible doivent êtres prises concernant l'élaboration, l'implantation, l'adaptation des programmes, il serait en effet nécessaire que soit créée une Commission permanente des programmes et, surtout, que cette commission fonctionne de manière tout à fait indépendante. Rappelons-nous que l'AQPF, dans son mémoire présenté en août 1995 à l'occasion des États généraux sur l'éducation, avait déjà suggéré l'établissement d'une telle commission chargée d'étudier rigoureusement tous les problèmes se rapportant à la didactique de la langue.

Cette commission devrait de plus avoir le mandat de faire des propositions relatives à la formation continue des enseignants et des enseignantes, voire d'établir ce plan de formation et d'en suivre la mise en œuvre. Enfin, cette commission devrait bien entendu compter plusieurs spécialistes de la didactique du français et au moins un représentant officiel de notre association. Il est tout de même aberrant de constater que les comités de parents sont représentés au Comité conseil sur les programmes, alors que les associations, qui représentent les enseignants de chacune des disciplines, ne le sont pas. Bien sûr, on rétorquera que les associations ont été invitées à participer à la phase de consultation et de validation des programmes successifs, mais ces opérations menées de façon toujours précipitée ne permettent pas une analyse approfondie, et donnent souvent l'impression d'être bâclées ; nous ignorons par ailleurs jusqu'à la sortie des programmes dans quelle mesure les ajustements que nous avons suggérés ont été pris en compte et nous constatons souvent qu'ils l'ont été de manière insuffisante ou insatisfaisante.

La création d'une Commission permanente éviterait en effet bien des réactions et des contestations autour des programmes, comme la polémique autour du programme d'histoire en a encore fait la preuve récemment. Et elle donnerait aux enseignants et aux enseignantes une garantie supplémentaire que leurs programmes sont bien adaptés, cohérents et conformes à leurs attentes.

---

* *Présidente de l'AQPF.*

Le sacre est-il proprement québécois ?

Claude Poirier*

Dans les articles portant sur la campagne de publicité de l'archevêché de Montréal visant à redonner aux mots *tabernacle*, *ciboire*, etc. leur véritable sens, on a pu laisser croire que la pratique du juron d'origine religieuse était proprement québécoise. Une mise en perspective n'est peut-être pas inutile.

Il est vrai que l'usage de ces termes religieux comme interjections expressives caractérise notre société. Et surtout, l'explosion de ces interjections en chapelets d'injures, en créations néologiques (l'interjection devenant adjectif, adverbe ou verbe) et en procédés superlatifs est bel et bien québécoise. Nos voisins acadiens ne connaissent cette habitude que par l'intermédiaire de Québécois ou par la télé, le cinéma et la littérature.

Ciboire

n.m. : Vase sacré en forme de coupe où l'on conserve les hosties consacrées pour la communion.

La collecte annuelle de l'Église catholique de Montréal

Hostie

n.f. : Petite rondelle de pain azyme que le prêtre consacre pendant la messe.

La collecte annuelle de l'Église catholique de Montréal

Du point de vue strictement linguistique, ce phénomène révèle à quel point notre français était modelable, ouvert à l'innovation, ce qui se vérifie également avec le phénomène de l'anglicisme (un mot comme *tough* ou *toffe* pouvant donner *toffable*). La pression de la religion et la menace de l'anglais ayant été perçues par les Québécois comme deux formes d'oppression, on peut se demander si l'adversité n'a pas été une condition favorable à la création néologique !

Dans le cas du sacre religieux, cependant, on devrait parler non pas d'une innovation pure et simple, mais bien d'une reviviscence et d'une amplification d'un phénomène plus ancien. Le blasphème remonte sans doute à l'antiquité. Sur le sol de France, il en est question dès le haut Moyen Âge. D'une façon, les blasphèmes étaient plus audacieux parce qu'on s'attaquait à Dieu lui-même, à son fils, à la vierge Marie et aux saints. Et surtout, on encourait des peines sévères, encore aux 16e, 17e et 18e siècles, comme la mise au pilori, la torture (langue coupée ou percée avec un fer chaud), voire la condamnation à mort.

À cette époque, on s'en prend surtout aux parties du corps (imaginé) de Dieu : *par la tête Dieu, par le corps Dieu, par le sang Dieu, par le ventre Dieu*, selon une construction qu'on trouve encore de nos jours dans l'appellation *Hôtel-Dieu* (= hôtel de Dieu). Pour contourner le blasphème et s'éviter les pires sanctions, on a pris l'habitude de déformer les mots, de les remplacer par d'autres, d'où les variantes atténuées *palsambleu*, *ventrebleu*, etc. On aboutit ainsi à des créations ludiques,